

La première mention du mot boire (beria) dans les archives locales ((1208)

> Source : Morice, *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, 1748, tome 1*

En 1208, donc au tout début du 13^e siècle, dans le jugement rendu entre les moines de l'abbaye de Pontron et le petit seigneur Guillaume de Carquoit suite à un conflit au sujet de dons antérieurs non acceptés, il est question d'une vigne et d'une maison établies jusqu'en bordure de la boire (*vinea et domus constructa usque ad beriam*) et de deux arpents de pré situés de l'autre côté de la Boire d'Anetz (*ultra Beriam de Arneto*), situés donc dans la plaine alluviale appelée encore la Prairie de la Grange.

* Une « grange » était le nom désignant les exploitations agricoles de l'abbaye cistercienne.

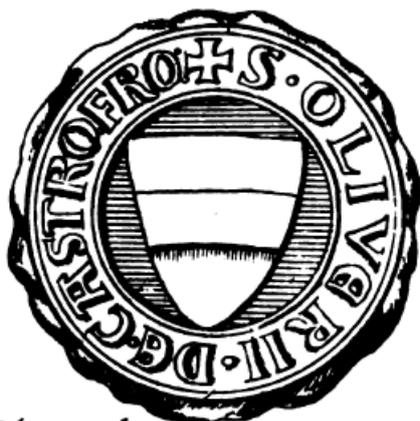
Jugement rendu entre les Moines de Pontron & Guillaume de Carquoit.

UNiverfis , &c. Oliverius de Castrfromondi.
Notum fit quod defuncto Gaufrido de Carquoit filius ejus Willelmus consilio & auxilio fratris sui Probi hominis movit contemptionem adversus Monachos Pontisotranni super quibusdam donationibus quas pater ejus absque illorum consensu , ut dicebant , fecerat. Monachi è contra respondebant quod terram in qua vinea & domus constructa & usque ad Beriam Gaufr. de Carquoit eis in elemosinam dederat , & inde habuit de caritate Monachorum c. & x. solid. Hanc elemosinam concessit Aremburgis uxor ejus , & habuit xii. den. & filius ejus Will. & habuit xv. den. & mater Gaufridi, scilicet Robea & habuit i i. den. Postea vero Gaufridus de Carquoit & Garnerius Forestarius frater ejus dederunt in elemosinam sextam partem tractus decime in Rufferia & in parochia S. Ermelandi , & vineam quamdam in feodo Guigon Berto. Dederunt etiam duo arpenta pratorum ultra Beriam de Arneto. Hanc elemosinam concesserunt Robea predicti Gaufridi mater , Eremburgis uxor G. Willelmus etiam & Probus homo. Conquerebantur etiam Monachi de quodam Monacho percusso , &c. Largientè tamen Domino utraque pars se stare ad judicium nostrum compromiserunt. Vocatis itaque apud Varediam Gaufr. de Ver & W. de S. Georgio & Roberto de Bozille , &c. Decretum est quod Monachi omnes donationes in pace possiderent &c. Willelmus vero pro injuriis & dampnis Monachis illatis nudum se Abbatia tradidit , & fune collo imposito coram Conventu veniens multis secularium astantibus fuit flagellatus. Testes Johannes Abbas secundus Pontis Otranni , Enoch de Bellige , Mathæus Popart , & Pet. Popart. Actum anno MCCVIII.
Le sceau d'Olivier de Chateaufromont , une fasce. Pris sur l'original à Pontron.

Jugement rendu entre les Moines de Pontron et Guillaume de Carquoit

- 1- A tous etc Olivier de Châteaufromont.
- 2- Il est reconnu qu'après le décès de Geoffroy de Car-
- 3- quoit son fils Guillaume sur les conseils et avec l'aide de son frère
- 4- Prod'homme s'est opposé avec mépris envers
- 5- les moines de Pontron sur certains dons
- 6- que son père avaient faits sans leur consentement,
- 7- affirmaient-ils. Les moines au contraire ont répondu
- 8- que la terre sur laquelle la vigne et la maison avaient été établies
- 9- **jusqu'à la boire** était un don de Geoffroy de Carquoit,
- 10- et pour cela celui-ci avait reçu par charité
- 11- des moines 110 sous, ainsi qu'une aumône de 12 deniers accordée
- 12- à Aremberge sa femme, et son fils
- 13- Guillaume a reçu 4 deniers, et la mère de Geoffroy * 4 deniers (1 sou)
- 14- Robea a aussi reçu 11 deniers. Plus tard en vérité Geoffroy
- 15- de Carquoit et Garnerius Forestarius son frère
- 16- leur ont donné en aumône la sixième partie de la dîme
- 17- de La Rouxière et de la paroisse de Saint Herblon, et
- 18- une vigne dans le fief Guigon Berto. Ils ont donné
- 19- aussi deux arpents de prés situés de l'autre côté **de la Boire d'Anetz**.
- 20- Ce don a été accepté par Robea
- 21- mère de Geoffroy, Aremberge sa femme, Guillaume
- 22- aussi et Prod'homme. Les moines se sont plaints aussi
- 23- qu'un des leurs avait été battu, etc. Cependant
- 24- par la grâce de Dieu ils ont accepté de se soumettre
- 25- à notre jugement. Ainsi ont été appelés à Varades
- 26- Geoffroy de Ver et Guillaume de Saint Georges et
- 27- Robert de Bouzillé, etc. Le jugement rendu est que
- 28- les moines devaient jouir en paix de tous les dons reçus etc.
- 29- En raison des blessures et des dommages reconnus subis par les moines
- 30- Guillaume s'étant livré à l'abbaye nu et avec une corde autour du cou
- 31- fut fouetté dans le couvent en présence
- 32- de nombreux laïcs. Témoins Jean II abbé
- 33- de Pontron, Enoch de Belligné,
- 34- Mathieu Popart et Pierre Popart, Acte de l'année 1208.

Le sceau d'Olivier de Châteaufromont, une fasce (bande). Pris sur l'original de Pontron.



Olivier de Châteaufromont.

Étymologie (supposée)

Le mot « beria » (ou la forme « bera » attestée au 12^e siècle) est sans doute une forme dérivée du latin bibere (boire) ou du latin vulgaire biber (boisson), en rapport avec l'eau. Ces racines ont donné bevvre, beivre, beuvre (beuverie)

Autres sources trouvées sur le Net, infos à vérifier...

<https://www.dicocitations.com/dico-mot-definition/15679/boire.php>

Étymol. et Hist.

Terme de la Basse-Loire (Verr.-On.), d'origine inconnue (FEW t. 21, pp. 24-25); rapproché ultérieurement du verbe boire : cf. Trév. 1704, s.v. boire; attesté dans la même aire géogr. en lat. médiév. sous la forme bera en 1110-1130 (Inv. Arch. H., I, p. 63 col. 2 dans Verr.-On., loc. cit.) et beria en 1337 (Charta Fulconis episc. Andegav. de decimis Valleyae ex Tabulario S. Albini Andegav. dans Du Cange t. 1, p. 638b);

wiki-Anjou > <https://www.wiki-anjou.fr/index.php/Boire>

Mot boire

Étymologie

Vient du latin *borra*, *boira*, creux plein d'eau. (*borra* ? *Boira* ? À vérifier... Improbable...).

Nom commun, féminin singulier, au pluriel [boires](#). Se prononce /bwab/ (API).

En parler angevin, *boire* désigne :

1. (le plus souvent) une sorte de petit étang ou de grande mare (petite baie peu profonde), située dans les parties basses du lit de la Loire ;
2. un petit bras de Loire, souvent fermé en amont par des terres d'alluvions,
3. ou un bras relié à la Loire, dont le Louet est le plus grand.

Boire est la forme la plus rencontrée dans l'Angevin d'aujourd'hui. En patois on rencontre *boére*, [bouère](#) ou *bouerre*. On dit aussi *boireau* pour une petite boire.

Exemples : la boire Sainte-Catherine à Bouzillé, la boire de Champtocé, la boire Torse, la boire de la Ciretterie.

Mot bouère

Nom commun, féminin singulier, au pluriel *bouères*.

En parler angevin, *bouère* (ou *bouëre*) désigne le plus souvent une sorte de petite mare ou trou d'eau que l'on trouve en été dans les bras asséchés de la Loire ; un bras mort de la Loire souvent ensablé et remis en eau l'hiver. Aussi employé pour un fossé séparant les prairies qui bordent les rivières.

Plusieurs formes sont utilisées : [boire](#), *boére*, *bouère* ou *bouerre*.

Terme que l'on trouve aussi dans certains lieux-dits de l'Anjou, comme à Jallais, la Petite Bouère et le château fort de la Bouère.